

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2024-SEVAD-EV-OC013

Rennes, le 14/08/2024

Objet : Fermeture voie verte

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne ;
VU la demande présentée par ORANGE;
Considérant que des travaux de réalisation d'une conduite et la dépose d'appuis télécom, biefs de la Guéhardière et de Dialais, doivent être réalisés du 01/09/2024 au 30/11/2024 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès à la voie verte, rive droite, de l'écluse de Moucherie jusqu'à l'écluse de la Petite Madeleine est interdit à tous les usagers.

Du 01/09/2024 au 30/11/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Hédé Bazouges et Tinténiac

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne

Laurent COUTURIER

